

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE  
FILLIÈRE  
N° 2021.01**



**Séance du 18 mars 2021**

*A quatorze heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué le 10 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans la Salle du Conseil de la Mairie déléguée, sise 1 route des Ecoles- ST MARTIN BELLEVUE 74370 FILLERE*

**Nombre de membres en exercice : 17- Présents : 10 - Votants : 12 - Pouvoirs : 2**

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU CCAS**

**Présents :**

Mesdames ALAIS Isabelle (élue), ALESINA Christelle (élue), CHEVALLIER Maud (élue), DURET Jacqueline, LAFFIN Nicole, PARODI Jacqueline

Messieurs GARAUD Jean Michel, JACOB Claude (élu), PARIS Raymond, RICHARD Philippe

**Excusés :**

Mesdames BRUSSOZ Marie Claude, DEHAINE Valérie, HUCHET Christel (élue), NICOLAS Agnès (élue), REVEILLON Emeline (élue), REYDET Nadine (élue), Monsieur ANSELME Christian

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-17,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants,

En l'absence du Président, il est fait lecture des éléments chiffrés du compte administratif de l'exercice 2020, à l'assemblée. Tableau joint à la présente délibération.

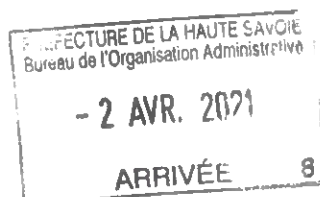
**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **Approuve le compte administratif du CCAS (exercice 2020)**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission en Préfecture le 02 AVR. 2021  
et de la publication/affichage le 01 AVR. 2021

Le Président



Le Président,

**Christian ANSELME**